

PROJET DE LOI ET CONVENTIONS INTERNATIONALES APPROUVES
PAR LE CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 20 RAMADAN 1430 (10 SEPTEMBRE 2009)
ET DEVANT ETRE EXAMINES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

*

PROJET DE LOI

- **Projet de loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports.**

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations formulées par certains ministres.

CONVENTIONS INTERNATIONALES

- 1°- Convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale entre le Royaume du Maroc et le Royaume d'Espagne, faite à Rabat le 24 juin 2009.**

- 2°- Convention sur l'extradition entre le Royaume du Maroc et le Royaume d'Espagne, faite à Rabat le 24 juin 2009.**

**PROJET DE LOI AJOURNÉ PAR LE CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 20 RAMADAN 1430 (10 SEPTEMBRE 2009)**

- Projet de loi n° 15-09 relative aux mesures de défense commerciale.

Il a été décidé de reporter l'examen de ce texte à un prochain conseil du gouvernement